



# COLLOQUE DE BRUXELLES

12-13 DECEMBRE 2015

**VADE-MECUM**

## **NOTE D'ORIENTATION OU VADE-MECUM RAPPELANT LA VISION DE NOTRE PROJET ET LA REGLE DU JEU POUR LA REUSSITE DES TRAVAUX**

### **1. LA VISION DU PROJET**

Le prochain colloque de la *Convention des Congolais de l'étranger* devant avoir lieu à Bruxelles, en Belgique, les 12 et 13 décembre 2015, a pour thème : « **Congo : les défis de l'année 2016. Quels enjeux ? Quelles perspectives ? Comment infléchir le cours des événements ?** ». Ce colloque, à nos yeux, s'inscrit parfaitement dans la vision de cette plate-forme. En effet, depuis sa création le 14 décembre 2014, il y a une année (et même avant, lorsque le projet était encore en gestation), la *Convention des Congolais de l'étranger* (CCE), dans ses divers documents de travail publiés, s'est déjà exprimée maintes fois sur sa vision, c'est-à-dire sa raison d'être, les objectifs qu'elle poursuit et les moyens qu'elle entend mettre en œuvre, les actions qu'elle entend mener pour y parvenir. Pour des raisons de circonstance, il n'est pas question d'y revenir ici en détail, même si cela peut s'avérer parfois utile, la répétition ayant ses vertus. Nous renvoyons le lecteur curieux du détail à notre site Internet [ <http://www.convention-congolais-etranger.ch/413477437> ], nous contentant ici simplement d'en résumer les grandes lignes.

Bien qu'elle en ressente le besoin, la diaspora congolaise internationale, surtout depuis qu'elle a beaucoup augmenté en nombre, c'est-à-dire depuis la fin des années 80 et les années 90, peine à s'organiser, à se doter d'une structure faîtière fonctionnelle susceptible de l'aider à faire face aux défis qui s'imposent à elle. Ces défis sont de deux ordres : les problèmes liés à son intégration dans la société d'accueil, d'une part, et ceux qui relèvent de sa responsabilité citoyenne vis-à-vis du Congo (sa contribution à l'essor de ce pays), d'autre part. Ces problèmes sont récurrents, certains sont urgents, comme par exemple ceux liés à l'organisation des échéances électorales de l'année 2016 – qui nous ont d'ailleurs inspirés pour le choix du thème de ce colloque. Il ne s'agit pas de questions qui nécessitent des réponses individuelles, ce que chacun de nous sait bien faire, mais plutôt de celles auxquelles les réponses efficaces ne peuvent advenir qu'à travers une certaine organisation administrative découlant d'une communauté rassemblée et unie qui partage une même vision des choses.

Comme on le sait, les tentatives menées jusqu'à présent afin de les aborder ne sont pas allées à leur terme à cause de difficultés rencontrées. Conscients de cette

situation, quelques Congolais courageux, convaincus du bien-fondé d'un pareil projet, ont repris le flambeau, avec la détermination d'aller jusqu'au bout, cette fois-ci, en tirant les leçons, toutes les leçons, de nos échecs passés. S'il y a persistance de cette idée d'organiser notre communauté diasporique à l'échelon international, c'est parce que, comme diraient les sociologues, les faits sont têtus : nous n'avons pas le sentiment que les difficultés de notre vie ici comme les malheurs de notre pays vont diminuant. Nous pensons, pour reprendre Winston Churchill, que « les idées naissent comme des étincelles volent vers le ciel. Elles meurent de leur propre faiblesse ; elles sont emportées par le vent ; elles se perdent dans la brume ; elles disparaissent dans les ténèbres de la nuit... Parmi d'innombrables étincelles qui s'allument puis s'évanouissent, de temps en temps il y en a une qui éclaire non seulement la scène toute proche mais le monde tout entier. » Nous croyons dur comme fer, nous, en cette prophétie churchillienne : comme l'idée d'organiser notre communauté s'était envolée dans le vent et s'était heurtée à l'immense ramassis de gâchis, de gaspillage, de particularisme et de préjugés qui s'était longuement accumulé dans le jardin de la diaspora congolaise, sans complètement disparaître pour autant, il est donc devenu évident pour nous qu'un nouveau cycle d'événements en vue de sa concrétisation a débuté.

A cet effet, l'assemblée constituante, qui a eu lieu à Charmey, en Suisse, s'est prononcée pour une démarche de rassemblement, sans exclusive, de tous les Congolais de bonne volonté qui adhèrent à cette vision et aspirent à un changement dans notre pays et dans notre vie, ici et maintenant. Il est vrai que nous voulons, que nous recherchons tous une amélioration de la qualité de notre vie diasporique, partout où nous habitons et dans notre pays. Qui peut sincèrement prétendre le contraire ? Mais nous avons des divergences avec d'autres compatriotes sur la manière d'y arriver, ce qui est normal. Dans notre entendement, la **Convention des Congolais de l'étranger** que nous avons constituée se veut être non pas un parti ou un mouvement politique qui s'ajoute à ceux qui existent déjà sur l'échiquier congolais, ni même une plate-forme de partis, ni non plus une simple association socioculturelle congolaise de plus. Elle est un cadre, un lieu où tous les Congolais de la diaspora qui le veulent, peuvent venir débattre et échanger avec les autres sur les solutions à proposer aux problèmes brûlants du pays et à ceux de notre vie de tous les jours, comme immigrés, dans nos différents pays de résidence. Pour des raisons pratiques, nous voulons que de ces échanges naissent, de manière démocratique, des organes pouvant assurer le suivi dans la recherche des solutions à nos problèmes en tant que communauté. En cela, nous ne posons aucune condition ni pour venir rejoindre l'équipe de direction de la **Convention**, ni pour prendre part à nos différentes manifestations le moment venu, au-delà de celle d'être Congolais ou d'origine congolaise. En cela aussi, dans notre entendement, tout le monde,

quelles que soient ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses, quel que soit son âge, quel que soit le genre auquel il appartient, quelle que soit sa condition sociale, peut se retrouver dans la démarche de la **Convention des Congolais de l'étranger**, au seul titre d'être un membre de notre diaspora.

Nous entendons rester une structure associative diasporique fonctionnelle, mue par la seule préoccupation de nos problèmes et de ceux du pays, prolongeant la société civile congolaise hors de nos frontières nationales, à égale distance entre la majorité au pouvoir et l'opposition. Nous avons dit « à égale distance », cette formule mérite d'être clarifiée : elle veut simplement dire que nous sommes dans une neutralité par rapport à la démarche, parce que, n'étant pas un parti politique, nous ne concourons pas au jeu constitutionnel de l'acquisition et de l'exercice du pouvoir, à côté d'autres partis politiques, mais, comme citoyens congolais, nous sommes bien entendu mus par des opinions, selon l'analyse que chacun de nous se fait de la situation. Et la très large majorité d'entre nous s'inscrivent carrément dans une perspective de renforcement de l'action de forces vives recherchant un changement positif du cours de notre vie comme communauté et comme nation ; en ce sens, nous ne sommes donc pas dans une neutralité d'opinion. Cette mise au point nous paraît importante pour l'intelligence du projet et la bonne collaboration entre nous.

En effet, si nous avons opté pour une démarche d'ouverture, sans exclusive, dans le processus de rassemblement, d'organisation et de fonctionnement de la **Convention des Congolais de l'étranger**, il nous faut préciser, pour lever la confusion dans certains esprits, qu'avec une pareille ligne éditoriale, nous n'entendons pas rouler pour le pouvoir en place dans notre pays, contrairement à ce que d'aucuns ont pensé et continuent à penser. Nous avons subi injustement plusieurs procès d'intention ! Qu'à cela ne tienne, nous ne sommes le suppôt de personne ni d'aucune autre volonté que de la nôtre, qui est aussi la vôtre, à savoir contribuer à notre manière à faire évoluer les choses ici et chez nous dans l'intérêt général de la diaspora et de tout le peuple congolais. Ainsi, n'étant pris en otage par personne, c'est nous, ensemble, fils et filles du Congo disséminés dans le monde, qui déciderons librement de notre engagement et en tracerons la ligne d'action. Est-ce bien clair ?

## **2. LE CHOIX THEMATIQUE DU COLLOQUE**

En toute modestie, nous avons, depuis, acquis une certaine expérience dans l'organisation de colloques, pour en avoir organisé avec succès quelques-uns déjà. C'est tout un art qui s'acquiert par la pratique. Il n'est pas nécessaire d'expliquer chaque fois la genèse ou les ressorts techniques d'une articulation thématique. Toutefois, l'expérience a montré qu'une bonne formulation thématique doit obéir à

certaines critères : il faut qu'elle soit simple et élégante sur le plan communicationnel ; qu'elle mette en évidence les deux dimensions des préoccupations de notre diaspora (la recherche des solutions aux besoins collectifs locaux et notre participation à la reconstruction du pays) ; qu'elle ne soit pas trop longue au risque d'empêcher l'opinion de la retenir facilement ou de la comprendre ; qu'elle puisse, en la parcourant en un clin d'œil, permettre d'embrasser dans l'esprit, implicitement, tous les sujets qui pourront et devront y être abordés, et ceux qui peuvent lui être complémentaires par association des idées.

Les motifs qui ont présidé au choix de thème du colloque de Bruxelles sont avant tout d'ordre éducatif. Ils concernent la conscientisation des consciences face aux défis, un pan non négligeable des activités que la **Convention des Congolais de l'étranger** entend mener dans l'intérêt général, conformément à ses objectifs consignés dans les statuts. S'interroger sur **les défis et les perspectives liés aux enjeux électoraux de l'année 2016** c'est en réalité vouloir baliser le chemin et s'engager pour un Congo meilleur. Car, de l'avis général, le moins que l'on puisse dire est que notre pays est en grande difficulté, qu'il se trouve à la croisée des chemins. En réalité, le sous-bassement de ce thème revient à réfléchir sans complaisance sur l'origine des difficultés conjoncturelles et structurelles de notre pays, sur les causes de ce que l'on a coutume de nommer depuis belle lurette le « mal congolais », lequel, depuis l'indépendance, empêche malheureusement notre pays de prendre le train du développement. Ouvrir cette boîte de Pandore c'est, sans conteste, orienter la réflexion dans une voie qui ne saurait faire l'économie d'une analyse sérieuse des antécédents et d'une recherche des voies et moyens pour l'avènement d'une nouvelle citoyenneté dans notre pays, fécondée par les valeurs traditionnelles ancestrales que nous avons abandonnées et par les principes modernes du vivre-ensemble qui nous arriment véritablement et durablement à la démocratie, à nos yeux seul moyen de sauvegarder la cohésion nationale, d'assurer la paix sociale, la justice et le progrès pour tous. En clair, dans cette analyse, il s'agira donc aussi de se pencher sur les **« facteurs endogènes ayant toujours dans notre pays favorisé la dictature au détriment de la démocratie depuis l'indépendance et les moyens d'y remédier »**.

Echanger, entre autres, autour de ce qui empêche la bonne gouvernance – il importe de ne pas mâcher les mots – dans notre cher pays, le Congo, revient à effectuer une plongée dans la profondeur des maux qui rongent notre société, comme nous l'avons dit. Il nous paraît difficile de comprendre l'évolution historique de notre pays, sa situation et singulièrement la crise qu'il traverse actuellement sans prendre la mesure de ces fléaux. La plupart du temps, ceux-ci ont été créés de toutes pièces par la dictature (ou les dictatures) ; d'autres ont été exacerbés par elle, dans la mesure où l'on peut considérer, avec raison, que les

germes de certains maux puisent leurs racines dans le terreau sociologique même de notre pays. Il appartiendra donc à nos experts sociologues, politologues, philosophes et autres de nous éclairer là-dessus. En voulant organiser ce colloque sous cette forme, nous ne perdons pas de vue que lesdits facteurs **endogènes** de la dictature entretiennent toujours une relation dialectique avec les facteurs **exogènes**, parce que notre pays reste ouvert au monde et ne vit pas en autarcie. Ceux-ci seront juste évoqués, nous les aurons toujours à l'esprit sans les approfondir, car ils peuvent tout seuls faire l'objet d'un autre colloque. Pour des raisons d'organisation, et faute de temps, nous avons opté ici pour ne nous consacrer qu'aux causes et conséquences internes directes de la dictature, dans un but pédagogique tourné vers la recherche des solutions qui renforcent la cohésion entre nous en vue de les conjurer, sans toutefois méconnaître l'impact néfaste des implications extérieures dans l'évolution d'un jeune pays fragile comme le nôtre.

Dans le cas qui nous occupe de l'examen des facteurs de la dictature dans notre pays, et sans anticiper les échanges ni présager le contenu de nos travaux là-dessus, nous pensons, à titre méthodologique, qu'une réflexion sur ce sujet peut être conduite en combinant une double approche :

- 1) dans un premier temps, sur le plan politique, l'on peut s'interroger sur les mécanismes d'implantation ou d'instauration de la dictature en tant que telle, qui font l'économie des garde-fous constitutionnels d'usage en régime démocratique ;
- 2) dans un second moment, sur le plan sociologique, l'on peut examiner les conséquences néfastes de tout cela sur la population et sur le destin du pays tout entier.

Les mécanismes d'implantation de la dictature peuvent être connus en explorant quelques pistes de réflexion touchant les institutions et le reste de la vie politique nationale. On a observé ainsi, par exemple, les phénomènes suivants : le coup d'Etat ; la politisation de l'administration publique, de l'armée, de la police et des services de sécurité ; le taillage sur mesure de la Constitution en vue de renforcer toujours davantage le pouvoir d'un homme (ou, en d'autres termes, la concentration du pouvoir entre les mains du président à travers le tripatouillage de dispositions constitutionnelles) ; le refus du pluralisme politique ; le refus de l'indépendance de la justice (ou, en d'autres termes, l'inféodation de celle-ci au pouvoir exécutif) ; le lavage de cerveaux à travers l'instrumentalisation des services de la culture, de l'enseignement et de la communication ; l'institutionnalisation de la violence pour créer dans la population un climat de peur (ou, en d'autres termes, l'érection du terrorisme en mode de gouvernement) ; et ainsi de suite. Ces principes forment la pièce essentielle du jeu politique en régime dictatorial. Les conséquences – qui sont parfois aussi les causes – de cette méthode de gouvernement sur le plan des pratiques sociétales sont connues et décriées, il n'empêche qu'elles ont colonisé nos mentalités : les violations des droits de l'homme, les manipulations, les assassinats politiques, les exécutions extrajudiciaires, les retournements politiques faciles, la corruption, la concussion, l'impunité, la mauvaise gestion, le détournement de fonds publics, le culte de la



personnalité, le régionalisme, le tribalisme, l'ethnisme, le clanisme, le clientélisme de tous genres, l'opportunisme, la division, la diabolisation, l'exclusion, la méfiance généralisée, la trahison politique, l'absence de la notion de bien commun, etc.; voilà autant de maux qui rongent notre société, voilà le cancer de la dictature qui exige d'être traité à la racine, voilà l'hydre à plusieurs têtes qui a toujours compromis le sort de notre pays.

Une analyse attentive des antivaleurs nous semble donc plus qu'indiquée pour trouver la clé de compréhension des préoccupations qui nous habitent aujourd'hui et des questionnements qui sont les nôtres par rapport à l'avenir de notre pays. Le changement que les Congolais appellent de tous leurs vœux peut-il vraiment advenir ? Comment ? A quel prix ? L'opposition politique et/ou la société civile, dans leur configuration et fonctionnement d'aujourd'hui, peuvent-elles l'incarner à l'issue des élections de 2016 ? Et si la majorité actuelle l'emportait à nouveau en 2016, contrairement aux attentes de beaucoup, faute d'avoir en face une force adverse organisée et unie ? A quoi faudrait-il s'attendre si le processus électoral lui-même était à jamais remis en cause ? Comment entraîner les protagonistes de ce processus – majorité, opposition, société civile – à sortir de la paralysie actuelle ? Comment réussir la démocratie interne au sein des partis politiques ? Comment passer d'une simple alternance cosmétique à une vraie alternance démocratique ? En quoi l'exemple de certains pays comparables comme le Burkina Faso est-il parlant pour nous ? Celui de la Tunisie dont le « Quartet du dialogue national » vient de se voir décerner le prix Nobel de la Paix pour « sa contribution décisive dans la construction d'une démocratie pluraliste en Tunisie après la révolution de Jasmin de 2011 » ? En quoi l'exemple de l'Afrique du Sud ou du Ghana, qui consolident lentement mais sûrement leurs démocraties, peut-il nous inspirer ? A toutes ces questions et à bien d'autres que nous nous posons, que vous vous posez, nous nous attendons à des intervenants qui prendront la parole et se succéderont à la tribune, faute de réponses toutes faites parce que le sujet est difficile, tout au moins un éclairage puissant et persuasif, à travers la réflexion et le dialogue avec l'assemblée.

### 3. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU COLLOQUE

Nous avons parlé jusqu'à présent de la philosophie de notre projet associatif et du choix thématique de notre prochain colloque de Bruxelles. L'heure est venue de nous prononcer sur l'organisation et le fonctionnement de ce colloque. Il s'agit de rappeler quelques principes d'usage généraux qui ont déjà fait leur preuve dans d'autres circonstances et sur lesquels nous nous sommes toujours chaque fois appuyés depuis les préparatifs organisationnels jusqu'à la tenue des assises de tous les colloques que nous avons initiés jusqu'à présent. Il nous faut d'abord préciser, selon notre entendement, la place et le rôle que chacun des piliers garants du bon déroulement du colloque, a à assumer : le **président** (en

l'occurrence la **présidente**) de la **Convention des Congolais de l'étranger**, le **comité d'organisation**, le **maître** (ou la **maîtresse**) de **cérémonies**, le **modérateur** (ou la **modératrice**) de **séance**), le **rapporteur** (ou la **rapporteuse**) de **séance**, l'**animateur d'atelier**, le **rapporteur d'atelier**, le **rapporteur** (ou la **rapporteuse**) **général**, la **commission scientifique** de la **Convention des Congolais de l'étranger**, le **secrétaire** (ou la **secrétaire**) **général** et le **secrétaire** (ou la **secrétaire**) **général adjoint** de la **Convention des Congolais de l'étranger**, le **secrétariat technique** du colloque, les autres **congressistes** ou l'**assemblée**. A coup sûr, le succès des préparatifs et de nos travaux sera fonction de leur abnégation devant les tâches imparties, de leur implication responsable, de la bonne distance que chacun et chacune a à tenir vis-à-vis des autres responsables, de la non-confusion de leur rôle respectif dans l'esprit de tous les participants ainsi que de la bonne collaboration et la bonne ambiance aux conditions desquelles tout le monde doit contribuer.

### **3.1. La présidente de la Convention des Congolais de l'étranger.** La

présidente de la **Convention des Congolais de l'étranger** reste sans conteste le chef d'orchestre, la cheville ouvrière de la **Convention**. D'elle dépend l'impulsion et la coordination de tout ce qui se fait au nom de la **Convention**. Elle assure les relations publiques et la représentation de la **Convention** à l'extérieur. En ce qui concerne la préparation de colloques, elle est celle qui doit être à la fois au four et au moulin, celle qui doit donner l'impulsion, veiller au bon déroulement des préparatifs et des assises, veiller à la mise en application des engagements et autres résolutions que l'on prend. Elle est chargée de coordonner toutes les démarches administratives en rapport avec l'organisation. De par ses fonctions, elle préside d'office le **comité organisateur** de toutes les actions menées au nom de la **Convention**. Dans cette lourde tâche, elle est censée se faire aider par les autres membres de la structure administrative de la **Convention des Congolais de l'étranger**, à qui elle peut déléguer des responsabilités ponctuelles, le cas échéant, pour l'efficacité du travail et pour que les délais soient tenus. La **présidente** doit bénéficier d'un crédit moral dans la communauté et avoir une certaine aura qui inspire confiance et respect devant lui faciliter ses responsabilités de commandement. D'autres qualités intellectuelles et morales nécessaires pour la conduite des êtres humains sont en principe recommandées. Il se trouve par bonheur que la **présidente** en exercice en dispose, si bien que nous n'avons pas à nous plaindre.

### **3.2. Le comité d'organisation.** Le **comité d'organisation** est une structure technique ponctuelle que la **Convention des Congolais de l'étranger** met sur pied chaque fois qu'elle entend organiser un événement. Comme c'est une structure de circonstance, elle se dissout d'office une fois que sa mission est terminée. Une fois constituée, le **comité d'organisation** est, comme nous l'avons dit, sous les ordres de la présidente de la **Convention**. Ses attributions découlent du rôle que la **présidente**, dans l'intérêt de la **Convention**, confie aux uns et aux autres pour l'exécution de tel ou tel projet. Chaque **comité d'organisation** est composé de

membres de la **Convention des Congolais de l'étranger**, qu'ils appartiennent ou pas à la structure administrative de celle-ci, prévue par nos statuts, et de membres extérieurs, choisis chaque fois pour leur expertise.

**3.3. Le maître de cérémonies.** Comme le nom même l'indique, le maître de cérémonies est celui qui veille, chaque jour, lors d'une prestation de la **Convention**, au respect du programme établi, c'est-à-dire aux conditions de sérénité et au déroulement des travaux selon le timing fixé, qui rappelle à l'ordre les uns et les autres le cas échéant, soit pour faire respecter le temps imparti, soit pour assurer l'ordre et la tranquillité après une effervescence due par exemple à un débat houleux. En ce sens, il a un contrôle direct sur les modérateurs (modératrices) et les rapporteurs (rapporteuses) de séance. Il lui revient de gérer, en accord avec le **comité organisateur** de la prestation, les autres aléas qui peuvent advenir, tels que les suspensions de séance, les modifications qui peuvent être opérées dans le programme séance tenante pour des raisons pratiques, les incidents divers. L'expérience a montré qu'il est pratique et souhaitable qu'une seule et même personne assume cette responsabilité lors d'une prestation, quels que soient le nombre de jours sur lesquels elle s'étend. Si le travail du **comité d'organisation** est centré davantage, en amont et en aval, sur les problèmes liés à la matérialisation d'un projet, celui du **maître de cérémonies**, à l'inverse, concerne avant tout, lors d'une prestation, les conditions du déroulement pour en garantir le succès.

**3.4. Les modérateurs (modératrices) de séance.** Les **modérateurs de séance** sont les personnes chargées de distribuer la parole au cours d'une séance, par exemple dans le cadre d'une conférence suivie d'un débat, en vue de maintenir l'ordre et de permettre le bon déroulement de la séance dans le temps imparti. Sur la tribune, au début de la prestation, le modérateur se charge de présenter le conférencier et doit être capable, à la fin de celle-ci, d'animer le débat de manière à éviter les dérapages de toutes sortes, toujours prévisibles. Il doit distribuer la parole de manière équitable, de sorte que tout celui qui désire s'exprimer ait l'occasion de le faire, bien entendu dans les limites du temps imparti par l'organisation. Il arrive fréquemment qu'une conférence jugée intéressante suscite, de ce fait, un grand intérêt de l'auditoire, qui le manifeste en ce moment-là par une large participation au débat pour prolonger le plaisir et assouvir sa curiosité. Dans ce cas, comme le temps imparti est toujours limité, le modérateur peut décider de prendre par série les questions adressées au conférencier, selon une certaine méthode qu'il définit, en vue d'éviter les frustrations des uns et des autres, en donnant ainsi la parole à un plus grand nombre. Il arrive aussi qu'une conférence, provocante, déclenche l'ire de l'auditoire, qui décide, par la prise de parole dans le cadre du débat, d'en découdre avec le conférencier – permettez l'expression –, de lui régler les comptes. Dans ce cas de figure, il appartient au modérateur de maîtriser la situation, en usant de tout son tact, de tout son savoir-faire pour contenir ou minimiser les risques de dérapages, en sachant à qui



accorder la parole et à qui ne pas la donner du tout ou la retirer le cas échéant. Le modérateur n'a pas à faire un discours pour introduire sa séance et son préambule ne peut excéder trois minutes.

**3.5. Les rapporteurs (rapporteuses) de séance.** Dans la mesure où les faits, analyses ou commentaires qu'ils sont censés rapporter sont porteurs de sens, les rapporteurs de séance sont les principaux garants du contenu des travaux et du processus de formation de résolutions, si une conférence en prévoit. Savoir prendre fidèlement des notes (en séance de conférence ou en atelier) afin de restituer pour les besoins de la cause le contenu qui reflète les échanges ne suffira pas. Cette tâche précieuse, qui n'est pas une sinécure, exige en outre des qualités d'écriture et de restitution compatibles avec la gestion du temps. Pour être accompli avec le succès souhaité, le travail de rapporteur requiert aussi une grande capacité d'écoute et de concentration, qui doit venir en appui à une vivacité intellectuelle rompue à toute épreuve, une bonne mémoire, un esprit d'analyse et de synthèse bien développé, et, bien entendu, beaucoup d'aisance et d'autonomie dans l'exercice rédactionnel. Il y a deux types de rapporteurs : ceux qui prestent en séance plénière dans le cadre d'une conférence-débat ou d'une exposition et ceux qui prestent en atelier. Le rapporteur de séance n'a pas de restitution orale à faire en plénière ! Par contre, il signe son rapport dans les actes du colloque dont il est forcément corédacteur.

**3.6. Les animateurs (animatrices) d'atelier.** Il arrive qu'un colloque jugé important prévoie des ateliers, si le temps le permet, prolongeant la réflexion des sujets abordés dans les conférences en petits cercles spécialisés, une sorte de travaux pratiques à la façon académique. Dans ce cas-là, l'on a besoin d'**animateurs d'atelier**, qui font exactement le même travail que les **modérateurs de séance** lorsqu'il s'agit de conduire le déroulement d'une conférence-débat par exemple.

**3.7. Les rapporteurs (rapporteuses) d'atelier.** Les rapporteurs d'atelier, dans le cadre des ateliers prolongeant une conférence pour aboutir à des irde séance. Les qualités pré-requises sont pareilles : savoir écouter, savoir prendre des notes, savoir analyser et résumer, et enfin savoir restituer le moment venu, le tout avec un souci de gestion de temps sans faille. Le rapporteur d'atelier a une restitution orale à faire en plénière. C'est le but ! Il signe également son rapport dans les actes du colloque dont il est forcément corédacteur.

**3.8. Le rapporteur général.** Le **rapporteur général** d'un colloque, d'une exposition ou de toute autre manifestation de la **Convention des Congolais de l'étranger** est le scribe ou le scripteur chargé de restituer le contenu de l'ensemble des travaux. Il doit être doté de mêmes qualités intellectuelles exigibles pour le **rapporteur de séance** ou **d'atelier**, comme nous les avons précédemment décrites. Pour bien faire son travail, le **rapporteur général** peut et doit s'appuyer sur l'addition des rapports fournis par les **rapporteurs de séance** et **d'atelier**.

Mais attention : cette aide qu'il peut recevoir de ses collègues doit être appréciée à sa juste valeur, c'est-à-dire qu'il doit la considérer comme un aide-mémoire qui ne doit en rien compromettre la qualité de sa concentration personnelle et de sa prise des notes. Car l'expérience a montré chaque fois que la réussite de bons travaux réside dans l'addition de talents et non dans leur soustraction. Si les **rapporteurs de séance** et **d'atelier** jouent donc le jeu en amont, ainsi que nous l'avons dit, cela peut et doit permettre au **rapporteur général**, s'il joue aussi le jeu en aval, d'avoir suffisamment de matière pour élaborer, par addition de ce qui est utile et soustraction de ce qui est superflu, un résumé des travaux qui en reflète le contenu fidèle et exact. Le **rapporteur général** prend la parole en fin des travaux pour donner un aperçu de synthèse sur le travail accompli.

### **3.9. La commission scientifique de la *Convention des Congolais de***

***l'étranger***. Cette commission fait partie de la structure administrative de notre association. C'est l'organe qui fixe l'orientation des actions de la ***Convention des Congolais de l'étranger***. La **commission scientifique** rédige les documents de travail officiels. Elle s'implique dans la conception et l'élaboration des projets, vérifie leur conformité à la ligne éditoriale c'est-à-dire à la vision du projet associatif initial, telle qu'elle a été maintes fois déclinée dans nos documents de travail. Elle assure aussi, le cas échéant, les relations publiques en rapport direct avec l'orientation des projets. Lors de la préparation d'un colloque par exemple, cet organe s'implique dans le choix du thème, dans sa structuration en axes d'analyse, dans le choix de conférenciers et de toutes les autres personnes appelées à y jouer un quelconque rôle.

### **3.10. Le secrétaire général et le secrétaire général adjoint de la *Convention des Congolais de l'étranger***

Le **secrétaire général** est chargé d'assurer toutes les tâches administratives de la Convention, y compris des tâches techniques relevant des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), c'est-à-dire de l'outil numérique, faute de manquer jusqu'à maintenant un spécialiste de ce domaine. Le **secrétaire général** est secondé dans ses tâches par un **secrétaire général adjoint**. Faute d'avoir un informaticien de profession dans l'équipe administrative, comme nous venons de le dire, c'est l'actuel **secrétaire général adjoint** qui s'occupe de la gestion du site Internet de la **Convention**. Nous sommes tous contents du travail fait à ce niveau. Bravo l'artiste ! Le **secrétaire général** et le **secrétaire général adjoint** s'avèrent d'un très grand secours dans la gestion au quotidien de la **Convention**, aux côtés de la **présidente**.

**3.11. Le secrétariat technique.** Le **secrétariat technique** est une cellule technique de travail que la **Convention des Congolais de l'étranger** met sur pied chaque fois qu'elle organise un colloque, une exposition ou n'importe quelle autre manifestation. Le **secrétariat technique** assure la logistique organisationnelle

nécessaire au bon déroulement d'un événement. Il fournit aux congressistes toutes sortes d'informations dont ils ont besoin pendant la session. Ces informations peuvent aller de ce qui touche directement ou indirectement à l'organisation en cours à ce qui renvoie aux questions pratiques liées au fonctionnement de la Convention et au séjour dans un pays étranger par exemple, dans la mesure où lesdites informations sont disponibles. Le **secrétariat technique** est normalement composé du **secrétaire général** de la **Convention des Congolais de l'étranger**, du **secrétaire général adjoint**, éventuellement de membres de la **commission scientifique**, et d'autres membres choisis du pays ou du lieu où se tient la manifestation, en vue de renseigner chaque fois à bon escient les congressistes qui se trouvent dans le besoin.

**3.12. L'assemblée des congressistes.** L'assemblée des congressistes est composée de tout le public qui prend part à un colloque ou un congrès, c'est-à-dire à la fois les personnes qui assument des rôles divers dans le déroulement de l'événement et les gens qui participent au simple titre d'auditeurs. Le succès d'un bon colloque est fait de l'addition de plusieurs ingrédients, de plusieurs facteurs. Le public, de par son implication, la qualité de sa participation, de par le comportement de ceux qui en font partie, de par l'ambiance qu'il est capable de créer, y est pour beaucoup. On a trop souvent tendance à l'oublier, en pensant qu'il suffit simplement d'organiser de belles conférences pour prétendre à la réussite de l'événement. Le public est donc chaque fois appelé à bien se comporter pour éviter des heurts, éviter le combat des égos, minimiser tout ce qui peut blesser la susceptibilité des uns et des autres. Un clin d'œil bienveillant, un petit sourire, un geste tendre, un ton poli et respectueux à l'adresse de ceux dont on ne partage pas nécessairement les opinions, l'humilité, voilà les petits ingrédients du secret de toute réussite, voilà ce qui marque durablement le souvenir des participants à un événement, à côté de l'appréciation qu'ils peuvent avoir de l'organisation technique de l'événement même en tant que telle.

Compte tenu de l'ambiance généralisée d'insécurité et pour éviter la présence des intrus, l'accès à la salle du Colloque de Bruxelles sera soumis à la présentation du flyer ci-joint récapitulatif et promoteur de l'événement.

## **4. CONCLUSION**

Cette note d'orientation ne vise aucun autre objectif que celui d'aider à la réussite complète de notre initiative pour laquelle tant de sacrifices sur tous les plans ont déjà été consentis par les uns et les autres. C'est pourquoi ici, en guise de conclusion, pour gager sur cette même réussite, nous invitons instamment toutes celles et tous ceux qui nous auront lus à nous faire part de leurs critiques, remarques et suggestions, de telle sorte que, le cas échéant, nous puissions

rectifier le tir à temps. Car, à notre sens, ce travail de colloque encore en préparation, qui ne doit pas être considéré comme l'apanage de quelques-uns, les organisateurs (même si, effectivement, c'est un petit groupe d'hommes et de femmes qui est censé l'appréter), gagnerait en efficacité et en visibilité si la diaspora congolaise de partout s'en appropriait dans un élan patriotique et de responsabilité que nous appelons de tous nos vœux, en ce moment crucial difficile que traverse notre pays, pour qu'ensemble, forts de notre rassemblement, nous soyons en mesure de peser de tout notre poids dans l'orientation de sa destinée, en communion avec toutes les autres forces vives qui se battent sur le terrain pour le changement. Voilà notre seul souhait qui encourage les organisateurs à accepter tant d'abnégations. Réunir, rassembler les Congolais au-delà de leurs différences, les écouter, leur permettre de s'entendre et de s'organiser pour aller de l'avant, créer les conditions de confiance mutuelle entre nous pour redorer le blason de notre communauté et commencer à croire en nous-mêmes, tout cela s'avère comme une mission herculéenne et pantagruélique qui s'apparente à une gageure, prophétisent les uns, ou comme un défi passionné et passionnant ne pouvant laisser personne indifférent, rétorquent les autres ; seul l'avenir nous le dira.

Les questions électorales, à l'accoutumée fiévreuses dans notre pays, ont entraîné comme l'on sait la mort de plusieurs dizaines de Congolais entre les 19 et 21 janvier dernier, lors de la répression des manifestations contre le projet de loi contesté subordonnant l'organisation des élections à celle du recensement national. Curieusement, justice n'a jamais été rendue aux victimes jusqu'à présent ! Lors de ce colloque où ces mêmes questions seront au cœur de nos échanges, puissions-nous par notre attitude, notre sérieux et notre détermination, nous mettre en communion avec tout le peuple congolais pour honorer leur mémoire !

Genève, le 24 novembre 2015.

Contact :

- Mme Séverine TSHIMINI MBUYI, + 41 78 879 95 31 (Suisse) [severinembuyi@bluewin.ch](mailto:severinembuyi@bluewin.ch)

E-mail officiel de la CCE : [info@conventiondescongolaisdesuisse.ch](mailto:info@conventiondescongolaisdesuisse.ch)

Plus d'info sur nos sites web : - <http://www.conventiondescongolaisdesuisse.ch/415213761>  
- <http://www.convention-congolais-etranger.ch/421027696>